

Charte socio-écologique

Les appels à projet proposés par le Crous de l'académie de Versailles visent à accompagner et encourager les étudiantes et étudiants dans leur engagement quotidien en leur donnant les moyens de créer des projets dans l'objectif de faire advenir une société à la fois plus juste et plus écologique.

Afin de formaliser cet engagement, nous publions cette charte qui vise à encadrer les projets éligibles aux financements de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).

Cette charte repose sur trois piliers :

- Encourager les projets à impacts sociaux et écologiques positifs
- Réduire les impacts environnementaux des projets
- Accompagner la transition socio-écologique de notre société

Les propositions s'appuient sur un cadre légal (engagements nationaux et internationaux), sur le consensus scientifiques (GIEC, IPBES) et sur les recommandations d'agence de l'état ou organismes indépendants (ADEME, Haut Conseil pour le Climat).

1. Encourager des projets à impacts sociaux et écologiques positifs

Le Crous de Versailles souhaite que ses financements permettent la mise en œuvre de projets étudiants ayant des objectifs sociaux et/ou écologiques positifs. Les projets touchant aux enjeux de discriminations (de genre, origine, ethnique, nationalité, sexualité, handicap, religion) et d'impacts environnementaux (climat, biodiversité, ressources, limites planétaires...) seront fortement encouragés. Les projets les plus inclusifs seront favorisés.

A l'inverse, les projets promouvant des comportements de consommation, encourageant ou valorisant l'utilisation d'énergie fossile (gaz, charbon, pétrole) ne seront pas financés. Ce choix est justifié à la fois par les engagements nationaux (stratégie nationale bas carbone) et internationaux (accords de Paris), s'appuie sur les travaux du GIEC et sur les recommandations de l'agence internationale de l'énergie.

2. Réduire les impacts environnementaux des projets

Outre l'objectif du projet, nous souhaitons faire en sorte que les impacts environnementaux induits par celui-ci soient les plus faibles possibles. Ainsi nous souhaitons que les projets financés respectent les propositions suivantes :

- o Alimentation : L'agriculture est responsable de 19% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle française. Les produits d'origine animale sont particulièrement émetteurs. Nous demandons donc :
 - o Encourager une alimentation plus végétale et moins carbonée

- Proposer une alternative végétarienne équilibrée systématiquement (dans le cas où votre projet propose des repas)
- Ne pas mettre en valeurs des aliments très carbonés (bœuf, agneaux, chocolat...)

Source : <https://ourworldindata.org/grapher/food-emissions-supply-chain>

- Transport : Les mobilités sont responsables de 32% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle française. Les modes de transport individuel et ceux consommant de l'essence sont les principaux responsables de ces émissions de GES. Nous proposons donc :
 - De ne pas financer de projets utilisant l'avion ou encourageant son usage
 - D'encourager la mise en place d'action visant à limiter l'usage de la voiture
 - Valoriser les projets encourageant l'usage de mobilités actives (vélos, marche, trottinettes) ou de transports en commun décarbonés (bus, train).

Source : <https://expertises.ademe.fr/air-mobilites/mobilite-transports/chiffres-cles-observations/chiffres-cles>

- Consommation : L'industrie est responsable de 18% des émissions de GES en France. Réduire notre consommation permet de limiter directement nos impacts environnementaux. Nous souhaitons donc :
 - Limiter au maximum la quantité de "goodies" et tendre vers une suppression de ceux-ci. Lorsque l'achat de goodies semble nécessaire, nous demandons à ce qu'ils soient produits en union européenne et de préférence en France.
 - Limiter au maximum les déchets en limitant les contenants et objets à usage unique. Une solution de tri sélectif devra être systématiquement proposée.
 - Favoriser des biens de seconde main ou d'objet reconditionné et privilégier la location à l'achat

Source : <https://limpactco2.fr/>

3. Accompagner la transition écologique de notre société

En parallèle des actions précédemment citées, le Crous de Versailles valorisera les projets promouvant :

- Des actions de sensibilisation et d'information sur les enjeux environnementaux. Exemple : le déploiement d'ateliers comme la Fresque du Climat, l'Atelier 2tonnes ou Inventons nos vies bas carbone
- Les comportements vertueux. Exemple : Proposer des alternatives 100% végétariennes, encourager les mobilités actives (vélos ou marche) ou encore valoriser les comportements sobres.

Sources :

- Rapport grand public du Haut Conseil pour le Climat : https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2023/10/HCC_Rapport_GP_2023_VF_cor-1.pdf
- Rapport du GIEC – Groupe 1 : https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/downloads/report/IPCC_AR6_WG1_SPM_French.pdf
- Rapport de l'IPBES : <https://zenodo.org/records/5906976>